

des gens qui peuvent bénéficier de ces services. A cela s'ajoute la nouvelle mesure du supplément du revenu garanti dont bénéficient 735,000 personnes. Et lorsqu'il s'agit du régime d'assistance publique du Canada, puisque celui-ci s'établit selon l'évaluation des besoins, les ajustements au coût de la vie s'effectuent automatiquement.

Il va de soi que tous les gouvernements du monde tentent, à l'heure actuelle, d'apporter une certaine planification à la coordination de leurs différents services sociaux pour couvrir tout l'éventail des besoins et des problèmes. Je crois que l'honorable député conviendra également que le gouvernement libéral a été, non seulement pour le Canada mais pour les pays étrangers, une inspiration dans le domaine de sécurité sociale.

[Traduction]

LA POSTE—LA FERMETURE DES BUREAUX DE POSTE LE SAMEDI—LE DÉFICIT ATTRIBUABLE AUX ÉDITIONS CANADIENNES DE REVUES AMÉRICAINES

**M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond):** Monsieur l'Orateur, mardi dernier on a posé au ministre des Postes (M. Kierans) quelque chose comme 18 ou 20 questions. A ma connaissance, aucun député n'a obtenu une réponse. Chose certaine, aucun membre de notre parti n'a reçu le moindre renseignement à la suite des questions posées au ministre. J'ajoute qu'il a déclaré ce jour-là qu'il serait heureux de pouvoir débattre le problème. Pourquoi donc refuse-t-il aux députés les renseignements qu'ils demandent. Il parle des députés de ce côté-ci de la Chambre qui abordent le problème pendant l'étude d'une motion. Des instances ont été adressées par tous les députés qui s'occupent de cette affaire et du projet de loi que le ministre présentera à la Chambre.

Parmi ces instances, il y a eu celles que le député de South Shore (M. Crouse) et le député d'Halifax-East Hants (M. McCleave) ont présentées au nom des 33,000 personnes qui reçoivent par la poste le *Halifax Herald*. Le ministre a carrément refusé de fournir le moindre renseignement à ces représentants.

• (10.20 p.m.)

Le ministre a carrément refusé de donner le moindre renseignement aux députés. Il prend la parole à l'appel des motions et raconte que 35 députés libéraux se sont réunis pour présenter des instances. Le ministre des Postes laisse supposer qu'il a rencontré ces gens et discuté avec eux de la question. Il

[M. Gendron.]

n'y a pas si longtemps, il rappelait à la Chambre le chaleureux accueil qu'il avait reçu. Trop chaleureux, ai-je pensé à l'époque. A propos de ce caucus libéral, j'ai fait remarquer, à l'instar de certains membres de la presse, que le ministre était probablement sur des charbons ardents. Il n'y a aucune raison de croire que les questions de responsabilité ministérielle sont considérées différemment par les députés conservateurs de la Chambre que par les 35 membres de cette réunion. Cela signifie, je suppose, que nous ne pouvons plus traiter à tout le moins ces 35 députés de phoques savants, car ils ont en tout cas fait leur devoir en attirant l'attention du ministre des Postes sur cette question.

Je rappelle au ministre des Postes, qui sourit de nouveau d'un air supérieur, qu'il est entré à la Chambre de la même façon que nous tous; il est temps qu'il s'en rende compte, qu'il descende de son piédestal et qu'il se mette à la besogne.

**M. Perrault:** Ce n'est pas là du langage parlementaire, vous le savez bien.

**M. MacInnis:** Nous n'avons pas encore entendu l'aspirant leader du gouvernement. Puisque j'ai fait usage de mes droits, je n'ai pas l'intention de continuer à expliquer les faits à l'intention de mon honorable ami, à ma droite. Je vais m'efforcer d'user d'un langage aussi parlementaire que la situation me permet.

Ce que le ministre a dit ici-même mercredi était fort loin de la vérité, et on en trouve la preuve à la page 1151 du *hansard*. Le ministre a fait mention de l'attitude émotive des députés de ce côté-ci de la Chambre et de la réunion qu'il a eue avec 35 députés libéraux et non avec un comité de la Chambre. Il n'a pas annoncé cela à la Chambre, mais il est parti pour London, en Ontario, et a fait une déclaration concernant son retrait de sa position antérieure. Il a déclaré à la Chambre ce qui suit:

Je parlais d'une initiative particulière de certains membres du caucus libéral. Je serais heureux d'être invité par tout autre groupe ou caucus de la Chambre.

Dans la colonne suivante presque en face, sur la même page, on lit ces propos de moi:

Comme le ministre des Postes s'est dit prêt à s'entretenir avec tout député représentant une circonscription aux prises avec des difficultés concernant les postes, et que certains députés ont manifesté leur intérêt, le ministre peut-il venir à mon bureau à cinq heures? Si non, quand pourra-t-il venir?